

Département DOUBS	Administration Générale Arrêté du Président n°2022-313 Fermeture provisoire de l'aire d'accueil des gens du voyage
Canton PONTARLIER	
Communauté de Communes Du Grand Pontarlier	

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2006 portant transfert de la compétence « Réalisation et gestion des installations d'accueil des gens du voyage » à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2022-82 du Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 11 avril 2022 autorisant la réouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage après travaux de remise en état suite à de multiples dégradations ;

Considérant qu'il appartient au Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier de réglementer l'accès et l'habitat sur l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Considérant les travaux de réfection des sols qui débiteront le 14 octobre 2022 ;

Considérant, pour des questions de sécurité et d'ordre public, qu'il est impossible d'accueillir les membres de la communauté des gens du voyage sur l'aire d'accueil pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 - Objet

L'aire d'accueil des gens du voyage de Pontarlier est fermée à compter du 14 octobre 2022. L'arrêté du 11 avril susvisé est abrogé.

Article 2 -

Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les agents de la Police Municipale de Pontarlier, les gardiens de l'aire, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au contrôle de légalité,
- publié au recueil des actes administratifs,
- affiché.

Fait à Pontarlier,
le 29 SEP. 2022

Le Président,

Patrick GENRE



1 ex. Arrêté du Président
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. Pôle Citoyenneté

Acte à classer

AR-313-2022

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-09-30T15-18-03.00 (MI240175859)

Identifiant unique de l'acte :

025-242500338-20220929-AR-313-2022-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté de fermeture provisoire de l'aire d'accueil
des gens du voyage à compter du 14 octobre 2022

Date de décision : 29/09/2022



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementairesActe : AR-313-2022 - Fermeture
provisoire air d'accueil GDV.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé	Date 30/09/22 à 15:18	Par <u>GENRE Patrick</u>
Transmis	Date 30/09/22 à 15:18	Par <u>GENRE Patrick</u>
Accusé de réception	Date 30/09/22 à 15:40	